



Les soutiens à l'agriculture ultramarine : Bilan 2022

NOVEMBRE 2023 - Note Observatoire EAOM n°2023 03

Rappel :

L'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer, service de l'ODEADOM, a pour mission première de fournir un éclairage sur les différents soutiens publics aux filières agricoles ultramarines. La présente note, basée sur ce recensement des soutiens auquel participent de nombreuses structures, est une courte synthèse des données relatives aux aides versées au cours de l'année 2022.

Méthodologie :

Les bilans réalisés dans cette note concernent l'ensemble des soutiens **octroyés** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. À ce titre, les données peuvent légèrement différer de celles relatives aux années de programme POSEI ou de celles de programmations annuelles des crédits du FEADER. Il s'agit bien de paiements réalisés au cours de l'année civile par les différents organismes (ou de réduction d'impôts ou de cotisations dans l'année) et non d'engagements.

L'ensemble des données présenté dans cette note sont issues des remontés des informations de paiements par les services de l'Etat en charge des dispositifs : ODEADOM / ASP / FranceAgriMer / MAA / MOM / DAAF / MSA / OFB

Résumé

Les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire représentent 590 M€ en 2022.

Ce sont ces subventions qui sont détaillées ci-après dans les partie 1 et 2 de la présente note.

A ces aides versées s'ajoutent également d'autres formes de soutiens nationaux, que sont notamment les régimes de fiscalité réduite sur le rhum et les exonérations/allègements de cotisations sociales, évalués au total à 202 millions d'euros.

Le bilan des soutiens publics pour le secteur agricole et agro-alimentaire dans les Outre-mer, comprenant le régime de fiscalité appliqué aux rhums et les allègements de cotisations sociales, est donc de 792 M€.

Ne sont pas intégrés les dispositifs génériques de défiscalisations outre-mer ou des appuis indirects tels que les différentiels d'octroi de mer, du fait de difficultés méthodologiques pour les estimer et les affecter précisément.

L'inspection générale des finances a rendu public en octobre 2023 un rapport portant sur : " l'évaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer". Pour le secteur de l'agriculture, elle estime que sur la période évaluée 2017-2022, 439 M € de dépenses fiscales ont été réalisées, soit 87,9 M€ en moyenne par an. (Éléments repris en partie 3 de la présente note) Le total des soutiens incluant cette dernière évaluation, non évalué les années précédentes, est ainsi estimé à **880 M€** pour l'année 2022. (La comparaison avec les bilans précédents ne peut donc inclure ce montant, préalablement non identifié)

Programme	Mesure	Aide	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Tous DOM	Total général
POSEI	Actions transversales		162 500	119 507	174 683	352 546					920 255	1 729 491
	Mesure en faveur de la filière banane		33 094 211	98 363 602								131 457 813
	Mesure en faveur de la filière canne-sucre-rhum		18 099 519	4 313 139	147 572	51 083 460						73 643 690
	Mesure en faveur des productions animales		8 534 105	13 389 611	6 701 950	31 418 596	2 920 720					62 964 981
	Mesures en faveur des productions végétales de diversification		5 787 079	5 157 134	363 869	16 277 888	3 615 297				4 451 017	35 652 284
	Régime Spécifique d'Approvisionnement		3 889 823	4 076 783	2 020 159	15 054 497	958 238					
TOTAL POSEI			69 567 238	125 419 776	9 408 233	114 186 987	7 494 254				5 371 272	331 447 761
TOTAL Programme de développement régionaux cofinancés par le FEADER			21%	38%	3%	34%	2%				2%	100%
			19 986 002	9 878 055	12 818 298	51 166 924	7 561 113					101 410 391
			20%	10%	13%	50%	7%					100%
TOTAL Organisation commune de marché fruits et légumes			420 180	85 861		743 358						1 249 399
			34%	7%		59%						100%
Programmes nationaux de soutien à l'agriculture	Aides non spécifiques à l'agriculture d'Outre-mer		2 501 779	2 533 992	4 835 296	17 244 699	808 215				349 332	28 273 311
		<i>dont France Relance</i>	1 349 369	1 424 802	3 968 488	10 066 903	428 920					17 238 482
		<i>dont plan de résilience Ukraine</i>	820 364	813 107	693 302	6 044 115	241 338					8 612 226
	Aides filière Canne-Sucre-Rhum		34 713 373	3 792 902		74 120 246						112 626 521
	Aides nationales spécifiques à l'agriculture d'Outre-mer (hors filière Canne-Sucre-Rhum)		1 080 179	1 646 620	1 904 972	8 335 549	1 891 500	28 103	26 063		474 653	15 387 638
		<i>dont Aides spécifiques</i>					196 325		26 063			222 388
		<i>dont Crédits traditionnels ODEADOM</i>	278 969	1 277 240	1 904 972	1 049 555	1 695 175	28 103			474 653	6 708 666
		<i>dont Fonds de secours</i>	603 875	29 961		5 613 245						6 247 081
		<i>dont Service Public à l'Equarissage (SPE)</i>	197 335	339 419		1 672 749						2 209 503
	TOTAL Programmes nationaux			38 295 331	7 973 513	6 740 268	99 700 494	2 699 715	28 103	26 063		823 984
			25%	5%	4%	64%	2%	0%	0%		1%	100%
TOTAL GENERAL des aides versées			128 268 751	143 357 204	28 966 799	265 797 763	17 755 082	28 103	26 063		6 195 256	590 395 022
			22%	24%	5%	45%	3%	0%	0%		1%	100%
Allègements de charges*	Régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits dans les DOM		44 697 388	55 392 264	312 557	23 795 206						124 197 415
	Régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits et consommés dans les DOM**											65 000 000
	Allègements et exonérations des cotisations sociales agricoles		3 208 039	1 632 949	1 103 955	6 075 569	970 603				-1047	12 990 068
TOTAL des allègements des charges			47 905 427	57 025 213	1 416 512	29 870 775	970 603	0	0		-1 047	202 187 483
TOTAL GENERAL (subventions et autres types de soutiens)			176 174 178	200 382 417	30 383 311	295 668 538	18 725 685	28 103	26 063		-1 047	792 582 504
			22%	25%	4%	37%	2%	0%	0%		0%	100%

Sources : ODEADOM / ASP / FranceAgriMer / MAA / MOM / DAAF / MSA / OFB

* Faute d'accès aux données ou de méthodologie de calcul adéquate, le dispositif Girardin ou encore l'octroi de mer ne sont ici pas précisés.

**Le régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits et consommés dans les DOM est un montant estimé dans l'étude *Perspectives de la filière canne-sucre-rhum-énergie en outre-mer* (IGF-CGEDD-CGAAER)

1 Bilan des aides versées en 2022

En 2022, les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire s'élèvent à 590 millions d'euros, à raison de :

- 331 millions versés au titre du programme POSEI (montant FEAGA cumulés au complément national dit « CIOM », d'une hauteur de 50, 3M€).
- 101 millions versés au titre du second pilier de la PAC
- 1 million versé au titre de l'Organisation Commune de Marché, fruits et légumes
- 156 millions versés au titre des aides nationales

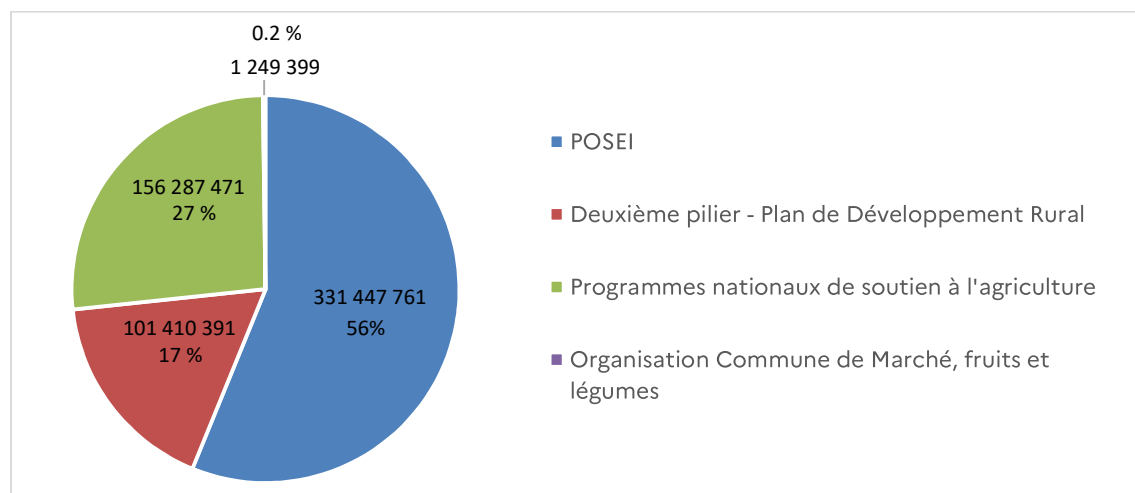


Figure 1 : Répartition des aides 2022 par programme (en millions d'euros)
Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

Le programme POSEI (Crédits européens et complément national cumulés) représente donc environ 56% de l'ensemble des aides versées, contre 27% pour les aides nationales, 17% pour le second pilier de la PAC et 0,2% pour les OCM.

Comparées à l'année 2021, les aides attribués à l'ensemble des territoires ont légèrement diminué de 1%, suite essentiellement au recul de 22% de la consommation des crédits FEADER. Les mesures 4 "Investissements physiques" et la mesure 13 "Paiement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques", des dispositifs FEADER, par leur évolution négative, de - 23% et -33 %, sont la raison principale de cette diminution.

À l'inverse, une continuité de la dynamique de consommation des crédits du POSEI est observée. En 2022, l'enveloppe dédiée pour ce programme a augmenté de 3% par rapport à 2021. Cette dynamique est la résultante de l'augmentation constante des volumes de production issue des filières de diversification animale et végétale. Cette tendance n'est pas nouvelle, mais est observable depuis 2017. Les programmes nationaux de soutien à l'agriculture suivent la même dynamique avec une augmentation de 6 % des crédits alloués aux différents dispositifs. Cette évolution est liée au déploiement et à la continuité des projets financés dans le cadre de France Relance en outre-mer (17,2 M€ en 2022) et la mise en œuvre du plan de résilience Ukraine qui comprend l'aide d'alimentation animale et l'aide prise en charge des cotisations sociales. La consommation du plan dans les DROM s'élève à 8,6 M€.

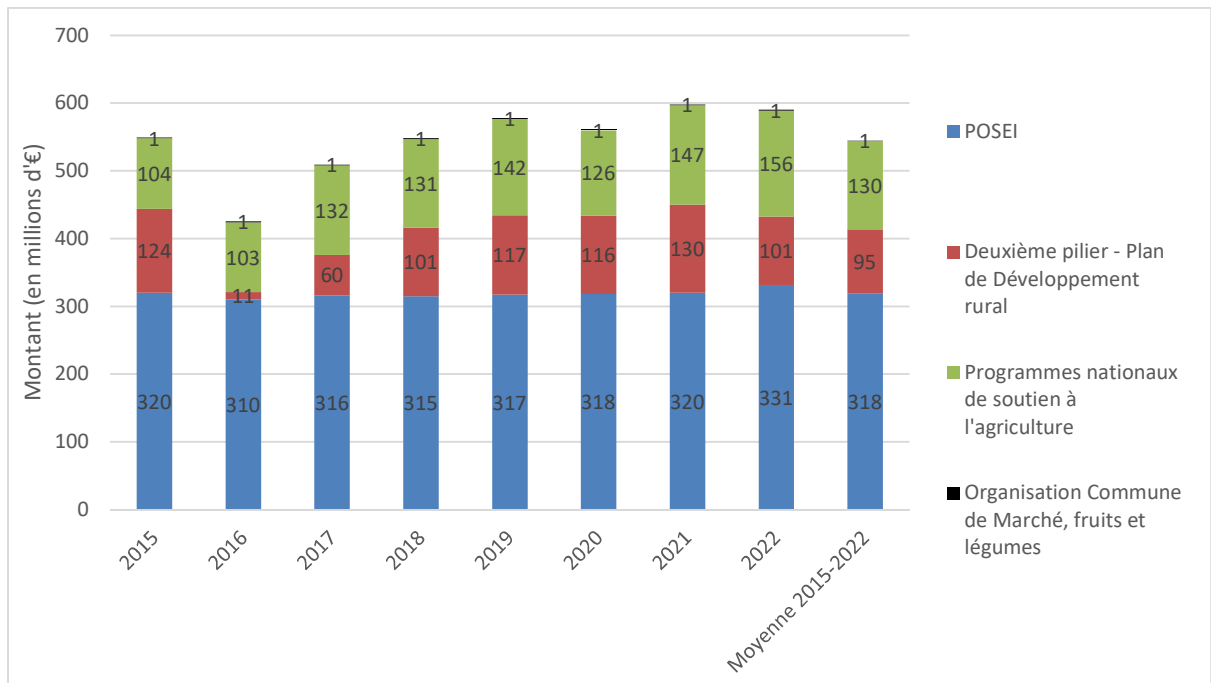


Figure 2 : Evolution des aides depuis 2015 (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

2 Répartition des aides par territoires et par filières

Les différents programmes, qu'ils soient nationaux ou européens, sont organisés de façon à cibler certaines filières, et à adapter la stratégie de soutien à chaque département.

Ainsi, en 2022 l'ensemble des aides publiques à l'agriculture se ventilent de la manière suivante :

- Les mesures dédiées à la filière Canne-Sucre-Rhum en mobilisent environ 32 %, soit 186 millions d'euros, qui se répartissent principalement entre la Réunion et les Antilles.
- Les mesures spécifiques au secteur de la banane consomment environ 22 % de ces aides, soit 131 millions d'euros, qui sont versés aux producteurs martiniquais et guadeloupéens.
- Les aides aux productions animales représentent 18 % de l'ensemble des subventions (105 millions d'euros),
- Les aides aux productions végétales diversifiées, 6 % (34 millions d'euros).
- Les aides transversales (non dédiées à une filière en particulier) sont versées notamment dans le cadre du second pilier (ICHN, MAE, investissements physiques, etc...) et totalisent 127 millions d'euros, soit 22 % du total.

Depuis 2015, les montants versés à la filière banane sont relativement stables, alors que les aides à la filière Canne-Sucre-Rhum ont augmenté de 18 % entre 2015 et 2022. Les nouvelles aides décidées en 2022 en lien avec le renouvellement des conventions sucre quinquennales n'apparaîtront qu'au moment de leur versement, dans le bilan 2023. Les aides dédiés aux filières animales ont augmenté de 27% entre 2021-2022 après 7 ans de stabilité. Cette évolution s'explique par le déploiement du plan d'urgence Ukraine et à l'augmentation de la consommation des crédits du POSEI pour le secteur (+12%). Le soutien aux filières végétales

diversifiées reste stable entre 2021-2022. Cependant, la consommation des crédits FEAGA, pour cette filière, ont crû de 16% lié à l'augmentation annuelle de 7.3% des volumes produits et aidés au cours de la période 2022.

Les versements au titre des aides transversales suivent l'évolution des paiements réalisés dans le cadre du second pilier de la PAC et ont augmenté depuis 2016. Après l'enregistrement d'un regain de l'utilisation des crédits du FEADER en 2021 (+16%), leur consommation a reculé et retrouve un niveau semblable à celui de 2020.

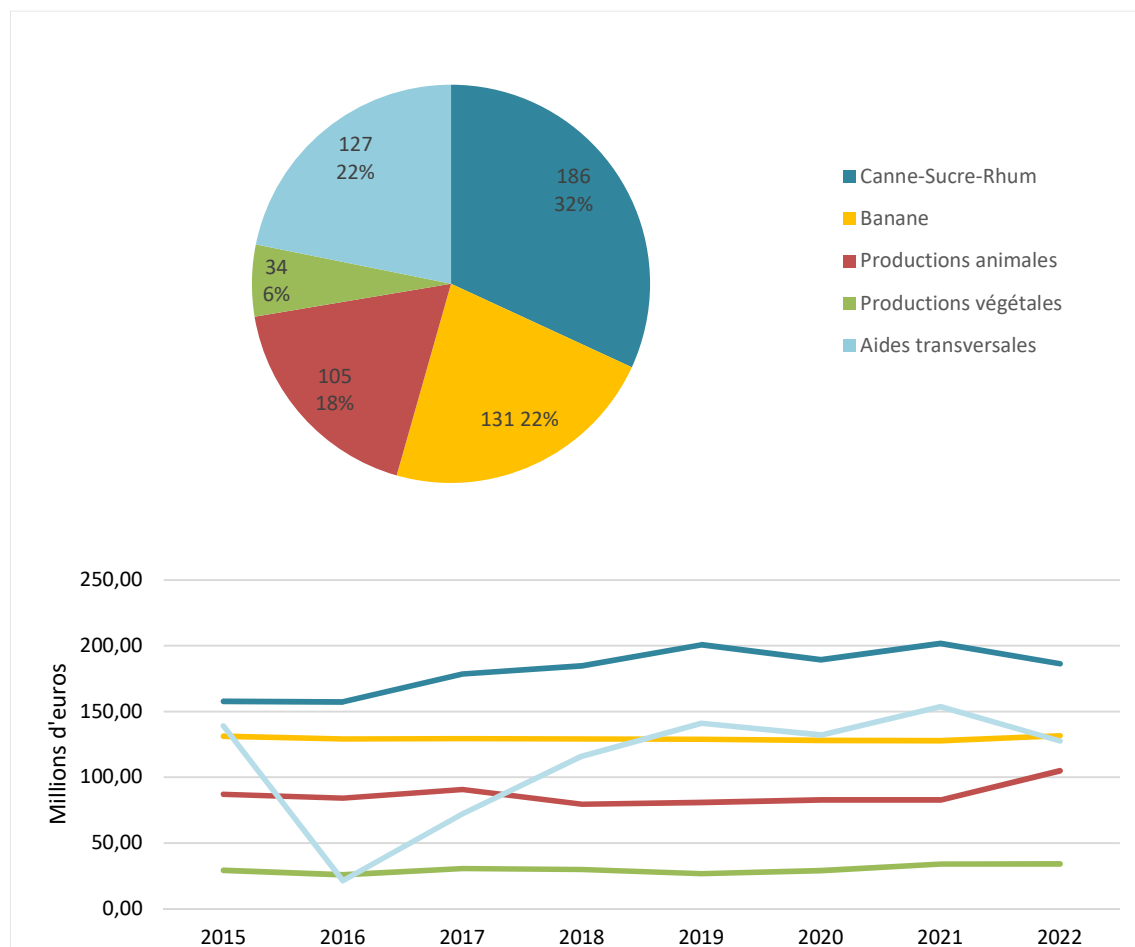


Figure 3 : Répartition des aides par filière en 2022 et évolution depuis 2015 (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

Les modalités d'octroi d'aides par filière impactent directement les montants versés par territoire, les départements producteurs de canne à sucre et de bananes d'export – les Antilles et la Réunion – étant bénéficiaires d'aides plus importantes, comparés à la Guyane et à Mayotte. Ainsi, les montants totaux versés par DROM¹ s'élèvent à 266 millions d'euros pour la Réunion, 143 millions pour la Martinique, 128 millions pour la Guadeloupe, 29 millions pour la Guyane et 18 millions pour Mayotte.

¹ Hors montants non attribuables à un territoire en particulier (assistance technique, POSEI, réseaux de référence...) et hors montants COM (Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon).

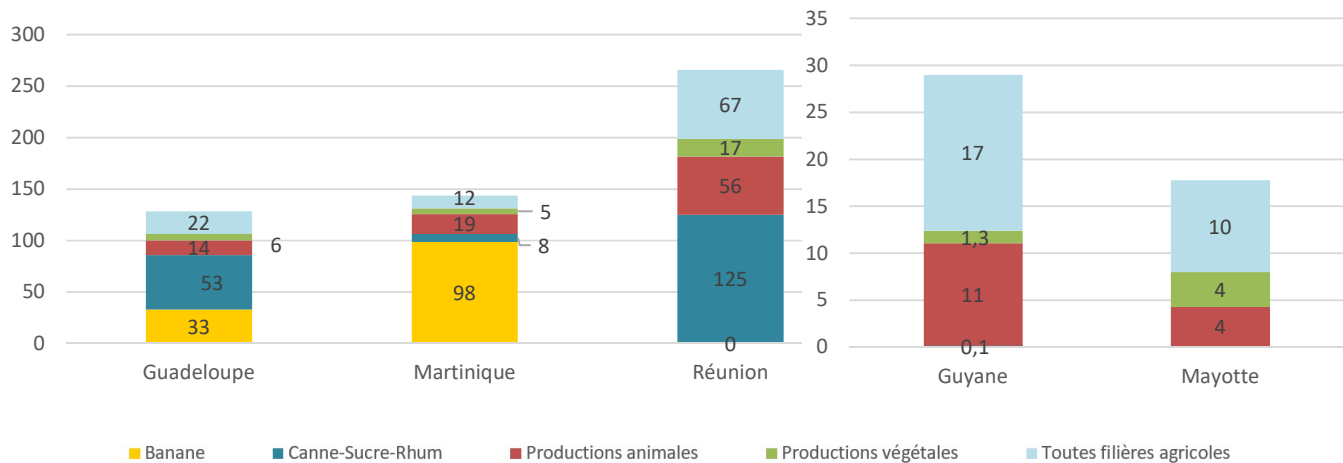


Figure 4 : Répartition des aides par filière par DROM en 2022 (en millions d'euros)
 Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

3 Evaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer

En juillet 2023, l'inspection générale des finances a établi un rapport sur l'évaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer entre 2017 et 2022. Il fait état d'une dépense fiscale totale, estimée en moyenne à 700 M€ par an entre 2017 et 2022, et de 73.2 M€ pour le secteur agricole.

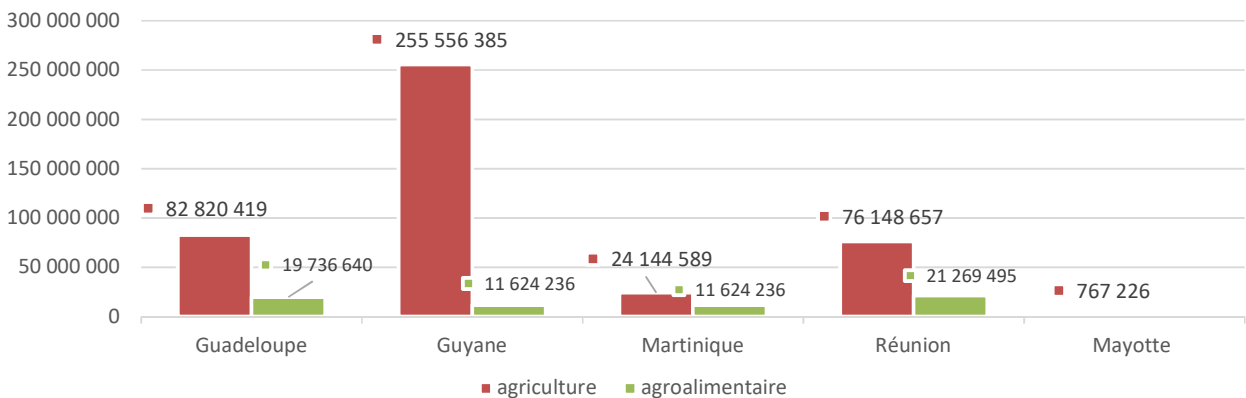


Figure 5 : Répartition des dépenses fiscales cumulatives entre 2017-2022 pour le secteur agricole et agroalimentaire (en €)
 Source : IGF / Réalisation : ODEADOM

Sur la période évaluée, 2017-2022, 439 437 276 € de dépense fiscale ont été estimés pour l'agriculture/sylviculture et 64 254 607 € pour le secteur agroalimentaire. La Guyane consomme 58 % des dépenses de ce régime.

Pour aller plus loin

Le tableau détaillant les montants versés par aide et par département est disponible sur le site de l'ODEADOM (<http://www.odeadom.fr/observatoire/>, onglet données chiffrées).

Les données spécifiques au programme POSEI font l'objet de publications spécifiques dont le rapport annuel d'exécution publié chaque année. Celui-ci présente les données par année de programme POSEI et non par année de paiement, ce qui peut générer de légères variations de chiffres.

Les différentes notes de l'observatoire sont disponibles sur le site de l'ODEADOM : www.odeadom.fr

Le rapport de l'inspection générale des finances, intitulé "Évaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer", paru en octobre 2023, est disponible via ce lien : [Évaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer - igf - IGF \(finances.gouv.fr\)](#)